

## Section de la Lozère

Mende, le 13 novembre 2015

**CAPL n°2 Liste d'aptitude de C en B**  
**Réunion du 13 novembre 2015**  
**Complément à la déclaration intersyndicale du 5 novembre**  
**remise lors de la 1ère convocation**

Monsieur le Président,

Ce mardi 10 novembre, nous avons pris connaissance des conséquences pour la DGFIP de l'exercice emplois du projet de loi de finances pour 2016.

Elles se traduisent par la suppression de 2111 emplois en « Équivalent Temps Plein ».

Certes, il ne s'agit pas de licenciements secs, et cette annonce n'a été à l'origine d'aucune chemise arrachée...

Mais ces mesures ne sont pas neutres pour tous les agents de la DGFIP qui voient leurs conditions de travail se dégrader encore et leurs perspectives de mutation se réduire à des zones géographiques de plus en plus limitées.

Elles ne sont pas neutres non plus pour le public, qu'il s'agisse des particuliers, de plus en plus confrontés à des décisions politiques iniques et toujours, quoiqu'en dise notre haute hiérarchie demandeurs d'explications voire de délais de paiement auprès des services de proximité.

Toutes ces problématiques se posent évidemment aussi en Lozère et ce PLF 2016 voit l'explosion des suppressions d'emplois de catégorie B (1 061 au niveau national).

Pour la Lozère, il s'agit de 3 emplois de B supprimés sur un total de 7 emplois.

Cela signifie que si notre département bénéficie d'une potentialité de promotion de C en B, le (la) lauréat(e) risque d'avoir toutes les peines du monde à retrouver un poste dans son département d'origine.

Et nous en revenons au syndrome habituel de la triple peine qui frappe les agents de la DDFIP de la Lozère :

- une polycompétence exacerbée du fait de la petite taille de notre DDFIP et de la nécessité d'exercer toutes les missions malgré tout ;
- des possibilités de promotion réduites car, année après année, les suppressions d'emplois nous font chuter dans le classement des directions et ne nous permettent plus de bénéficier que d'une seule possibilité de promotion de C en B par an. Pour mémoire : il n'y a pas si longtemps, il y avait une potentialité par filière ;
- la perspective, en cas de promotion, a minima, de long mois d'angoisse en attendant les suites des mouvements de mutation, ou pire, l'exil pour une période indéterminée, faute de pouvoir rentrer au bercail.

En conclusion, la carrière des agents de la DGFIP n'est pas le long fleuve tranquille que certains ministres se plaisent à railler de manière scandaleuse et les promotions par liste d'aptitude jouent de moins en moins leur rôle d'ascenseur social qui vient couronner un parcours professionnel semé d'embûches.

C'est sur ce constat que nous voulions entamer les travaux, en mettant une fois de plus en lumière les difficultés des agents de la DDFIP 48 et en souhaitant bonne chance à celui ou à celle qui, après de nombreuses années d'excellence professionnelle verra sa demande aboutir.